

Procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 7 avril 2021 par ZOOM.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
MM. Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5
Frédéric Dubé, conseiller # 6
Absence motivée : M. Michel Dubé, conseiller # 1

Les membres présents par ZOOM, forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

70-21

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 28.1 Pour chemin d'accès projet Nord du lac
- 28.2 Lettre d'un citoyen
- 28.3 Projet structurant au Nord du Lac
- 28.4 Trampoline sur le lac par PLYATEC
- 28.5 Projet centre des Loisirs

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. États financiers 2020
- 4. Approbation du procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2021
- 5. Comptes
- 6. Correspondance
- 7. Date de la réunion du mois de juin
- 8. Poste de contremaître
- 9. Adoption du règlement 176-21 constituant le comité local du patrimoine
- 10. Présentation de la proposition de citation d'un bien patrimonial au conseil municipal
- 11. Avis de motion, présentation et projet de Règlement 177-21 de citation d'un bien patrimonial
- 12. Dépôt du formulaire de déclaration de prélèvements d'eau 2020
- 13. Travaux bâtiments municipaux – Assurances
- 14. Radios – Sécurité incendie
- 15. Programme d'aide financière – Aide non acceptée
- 16. Emplois Été 2021
- 17. Guichet automatique (suivi sondage, autorisation, ...)
- 18. Fête Nationale
- 19. Arrosage des jardinières
- 20. Adoption du Rapport financier 2020 de la RIDT
- 21. Adoption du budget révisé 2021 OMHT
- 22. Renouvellement entente Gestionnaire de formation ÉNPQ du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022
- 23. Renouvellement adhésion URLS – Unité régionale de Loisirs et de Sports
- 24. Bris de fil aux Loisirs
- 25. Adhésion Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent
- 26. Avis de fin de bail – Caisse Desjardins
- 27. Proclamons la promotion de la santé mentale
- 28. Affaires nouvelles
Période de questions
- 29. Clôture de la séance

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

5746

Maire

DG

71-21 3. ÉTATS FINANCIERS 2020

La comptable par connexion ZOOM fait la lecture du sommaire des États financiers 2020. Aucune question et son dépôt est proposé.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt de ses États financiers 2020 démontrant un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 2 208 \$ pour 2020.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

72-21 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} MARS 2021

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2021 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

73-21 5. COMPTES

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Salaires	Total	31 952.90 \$
Chèque # 14855 à # 14894	Chèques de la liste des comptes du 1er mars 2021	
Chèque # 14895 Ass. Forestière BSL	Réso 62-21 Renouvellement 2021	75.00 \$
Chèque # 14896 Lionel Jourdan	Réso 273-20 Salaire du 3 et 10 mars 2021	456.96 \$
Chèque # 14897 Shaw Direct	Câble mars	83.92 \$
Chèque # 14898 ADVL	Réso 169-20 Contribution 2021	1 600.00 \$
Chèque # 14899 Poste Canada	Envoi Journal municipal	42.22 \$
Chèque # 14900 Mun. LDA	Petite caisse (frais poste, papeterie)	40.55 \$
Chèque # 14901 Hydro-Québec	Électricité (10)	9 375.98 \$
Chèque # 14902 Déry télécom	Téléphone (7)	527.86 \$
Chèque # 14903 SAAQ	6 vignettes	35.10 \$
Chèque # 14904 Revenu Québec	Remises mars 2021 (empl)	3 052.73 \$
Chèque # 14905 Revenu Canada	Remises mars 2021 (eur)	372,77
Chèque # 14906 Revenu Québec	PPA - Mars	810.80 \$
Chèque # 14907 Lionel Jourdan	Réso 273-20 Salaire du 17 et 24 mars	456.96 \$
Chèque # 14908 Chantal Corbin	Réso 283-20 Conciergerie mars	907,78
Chèque # 14909 Pauline Beaulieu	Réso 283-20 Entretien des chalets mars	109.12 \$
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 21-02-2021 au 20-03-2021	1 162.30 \$
	Cotisation de l'employeur 21-02-2021 au 20-03-2021	116.23 \$
Visa	Réso 33-21 Formation Espace clos (5 personnes)	1 250.00 \$
	Total	31 952.90 \$

COMPTES À PAYER

1 Air liquide	Tiges à souder	209.97 \$
2 Alcide Ouellet et fils	Vérification du planétaire avant tracteur souffleur	1 399.89 \$
3 ADMQ	Formation PL 67 et élection municipal	344.92 \$
4 Biologie	Analyse des eaux	349.53 \$
5 Bourgoin Damien	2 cordes de bois pour chalets	160.00 \$
6 Camping Québec	Frais de classification 2021	231.71 \$
7 Cam-Trac Rimouski	Pièce pour tracteur souffleur	201.81 \$
8 Caron Yves	Réso 33-21 Dépl. Formation PEP RDL	97.20 \$
9 Carrefour du Camion	Pièces Sterling et Western	107.74 \$
10 Certified laboratories	Graisse	950.49 \$
11 CITQ	Frais annuel d'attestation (Chalets)	214.96 \$
12 CNESST	Avis de cotisation 2021	229.04 \$
13 Dépanneur Chez Carolie	Certificat nouveau né (Milan Blier et Evelyne Boucher)	200.00 \$
14 Les éditions juridiques	Renouvellement 2021	88.20 \$
15 Électronique Mercier	Réparation padget	66.35 \$
16 Entreprises Boucher et Santerre	Essence	295.03 \$
17 Gaz Bar St-Patrice	Huile hydraulique	45.86 \$

18	Imprimerie Excel	Réso 290-20 Manteaux David et Yves (2020)	241.22 \$
19	Receveur général Canada	Renouvellement 9 licences radio	383.85 \$
20	Infodimanche	Réso 36-21 Publicité Terrain industriel et bénévoles	601.33 \$
21	Kopilab	Contrat Toshiba	289.18 \$
22	Laboratoire d'Expertises RDL	Réso 39-21 Analyses granulats	494.39 \$
23	Lavoie Louiselle	Annulation loc. salle (Covid-19) # Reçu 111521	60.00 \$
24	Lavoie Francis	Déplacements caserne, Francine, réunion...	133.41 \$
25	Le Groupe Sports-Inter	Réso 35-21 (Payé avec projet camp de jour relâche)	1 305.27 \$
26	Lévesque David	Déplacements tournée des pompes	7.75 \$
27	Livraison ML	Messagerie pompier	10.01 \$
28	Magasin Coop	Clé caserne	6.90 \$
29	Matériaux du Lac	Boulon, pile, tape...	696.02 \$
30	Métal AP	Pièce souffleur et Western	250.08 \$
31	Nettoyeur Christine	Serviettes	65.54 \$
32	Nortec industriel	Huile, gants, outils	195.37 \$
33	Pétroles JMB	Diesel 01 mars /602.4 litres à .9810 = 679.45\$	0.00 \$
	Pétroles JMB	Diesel 09 mars /1801.5 litres à .9900 = 2050.56\$	0.00 \$
	Pétroles JMB	Diesel 15 mars /551.4 litres à .9990 = 633.34\$	0.00 \$
	Pétroles JMB	Diesel 22 mars /256.2 litres à .9540 = 281.01\$	3 644.36 \$
34	Pièces d'autos Rimouski	Freins, phares, gants,	482.20 \$
35	Purolator	Messageries	29.98 \$
36	RJDT	Ordure et recyclage 2/10	5 799.20 \$
37	Rodrigue André Bruno	Escabeau-essui-tout	62.63 \$
38	Sani Express	Produits entretien	317.15 \$
39	Sel Warwick	Réso 16-21 Calcium 1000 KG 83%-87% (20)	15 383.66 \$
40	Signalisation BSL	Flèche pour camion	3 736.69 \$
41	Sinto	Antirouille 20L et graisse	825.20 \$
42	Stanley	Télésurveillance vol et feu 2021-2022	403.01 \$
		TOTAL COMPTES À PAYER	<u>40 617.10 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale fait la lecture du résumé de la correspondance.

1. Reçu courriel le 9 mars d'Auréli Turcotte et Alexandre Gobeil, de remerciement pour le support financier que nous leur avons fait pour leur projet. Nous sommes allés chercher le 6 mars nos premières agnelles (voir photo). Grâce à vous, notre rêve de se démarrer en production agricole se réalise! Nous voulons aussi vous annoncer que nous attendons une petite fille pour le mois de juillet. La relève déjà en route.
2. Reçu par dépôt direct le 15 mars un montant de 288 594 \$ pour notre programmation TECQ 2019-2024.
3. Reçu un chèque le 23 mars de 10 000 \$ pour notre projet dans le cadre du Programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA), achat de portables, télévision et formation donnée par la caisse.
4. Reçu par dépôt direct le 31 mars un montant de 8 144 \$ correspondant à la deuxième et dernière tranche d'aide pour la COVID-19.
5. La MMQ nous versera une ristourne de 1 635 \$ pour 2020.
6. Reçu courriel le 19 mars suite à une demande de suivi faite par Nadia, que Playtec prévoit terminer nos jeux d'eau tôt en saison dès que la dalle sera accessible et libre de neige. Nos projets (parc et jeux d'eau) seront livrés et fonctionnels en mai 2021.
7. Courriel de la FQM nous informant que la vice-première ministre et ministre de la sécurité publique reportera le paiement de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec du 30 septembre au 1^{er} décembre 2021.
8. Reçu courriel le 29 mars de transports Québec à l'effet que la municipalité doit faire le balayage du pont du rang-Bédard N/Réf. : P-6439, après leur inspection du pont. Activité d'entretien préventif à réaliser à chaque année.
9. Reçu par courriel le 8 mars de la MRC le nouveau formulaire à utiliser pour une demande de révision de l'évaluation foncière suite à l'Équilibration du rôle.

10. Courriel de la RJDT du 22 mars nous informant que la période d'inscription pour la collecte des encombrants débutera le 1^{er} avril jusqu'au 1^{er} mai inclusivement. Il n'y aura qu'une seule collecte dans l'année. On complète le formulaire directement sur leur site www.ridt.ca ou on les appelle 1-866-789-7438.
11. La MMQ assurances municipales nous informe qu'une augmentation maximale de 15 % par an pendant probablement 2 ans sera affectée à notre prime en 2021. (29 962 \$ en 2020 x 15 % = 4 494 \$)
12. Courriel du Chemin du Québec nous informant qu'une première marcheuse en solo s'en vient. Elle devrait arriver au Lac-des-Aigles, Mercredi, le 5 mai entre 15 h et 18 h (hébergement au sous-sol de l'édifice avec matelas soufflé) et repartir le lendemain matin à 7 h 30. 20 \$ sera remis aux hébergeurs.
13. Information de la FUSION de l'École nationale des Pompiers du Québec et de l'École nationale de Police du Québec.
14. Reçu par courriel une lettre de remerciement du MAMH aux employés municipaux qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que la population puisse continuer d'avoir accès à ses services, et ce, en toute sécurité.

74-21 7. DATE DE LA RÉUNION DU MOIS DE JUIN

Ayant déjà des obligations 2 membres du conseil ne pourront assister à la réunion de juin si elle est tenue le lundi 7 juin.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles modifie la date de la réunion du mois de juin pour être tenue Mercredi, le 9 juin 2021 à 19 h 30 au lieu du 7.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

75-21 8. POSTE DE CONTREMAÎTRE

Les deux (2) employés MM Yves Caron et David Lévesque ont été rencontrés par le maire et la directrice-générale le 29 et 31 mars 2021 pour une « Entrevue - Mise en situation » afin de valider leur intérêt à devenir Superviseur municipal - Contremaître

Le maire demande, avant que nous soumettions notre recommandation y a-t-il un élu qui aimerait rencontrer les employés. NON. Mais le conseiller Monsieur Frédéric Dubé aimerait une rencontre entre élus concernant les tâches et le futur contrat du contremaître.

Notre recommandation : Ayant compilés les résultats des entrevues, le candidat ayant démontré le plus de compétences à obtenir ce poste est : M. Yves Caron.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme M. Yves Caron au poste de contremaître et que son salaire soit fixé selon l'échelon 1 de l'échelle salariale pour ce poste.

Qu'il occupe cette fonction à compter du 12 avril pour une période de probation de 3 mois terminant le 12 juillet.

- Mme Vicky Ouellet se retire ayant un intérêt.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

9. ADOPTION RÈGLEMENT # 176-21 CONSTITUANT LE COMITÉ LOCAL DU PATRIMOINE

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE RÈGLEMENT # 176-21 CONSTITUANT LE COMITÉ LOCAL DU PATRIMOINE

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil; le règlement # 176-21 ayant pour objet de constituer le comité local du patrimoine.

Un changement a été apporté entre le projet déposé le 1^{er} mars et son adoption ce soir, à l'article 4, les membres suivants ont été ajoutés MM. Jean-Guy Beaulieu et André Bossé et aucune dépense, mode de financement ou de paiement découle de ce règlement.

76-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO # 176-21 CONSTITUANT LE COMITÉ LOCAL DU PATRIMOINE

Attendu que les membres du conseil municipal ont l'intention de se doter d'un conseil local du patrimoine en vertu de l'article 154 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec ;

Attendu que ce conseil local du patrimoine aura pour mandat de donner son avis sur l'opportunité de citer, en tout ou en partie, un bien patrimonial situé sur le territoire de la Municipalité de Lac-des-Aigles, notamment la propriété du diocèse de Rimouski sise au 72, rue Principale ;

Attendu que, pour l'application du chapitre IV de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, le conseil municipal prendra l'avis de ce conseil local du patrimoine avant de :

- adopter un règlement afin de citer un bien patrimonial (art. 127);
- établir, pour un bien patrimonial cité, un plan de conservation (art. 144);
- adopter une résolution pour demander la désignation d'un paysage culturel patrimonial (art. 18);
- acquérir de gré-a-gré ou par expropriation un immeuble patrimonial cité et situé sur le territoire de la municipalité (art. 145);
- délivrer ou refuser une autorisation pour certaines interventions sur des biens patrimoniaux cités (art. 139 et 141);
- poser des conditions s'ajoutant à la réglementation municipale pour certaines interventions relatives à des biens patrimoniaux cités (art. 137 à 139);
- accorder toute forme d'aide financière ou technique pour la protection ou la mise en valeur d'un élément du patrimoine culturel ayant un statut en vertu de la Loi (art. 151);

Attendu que ce conseil local du patrimoine est créé par le conseil municipal et qu'il est formé d'au moins trois membres nommés par ce conseil municipal, dont un doit être choisi parmi les membres du conseil municipal (art. 155) ;

Attendu que ce conseil local tiendra une assemblée de consultation publique.

Attendu qu'un avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement de ce règlement ont été faits le 1er mars 2021 par le conseiller municipal M. Serge Demers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT : adoption du règlement # 176-21

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Ce conseil municipal, en vertu du pouvoir qui lui est conféré par la Loi sur le patrimoine culturel du Québec (art.154), constitue un conseil local du patrimoine.

ARTICLE 3 : Les fonctions et prérogatives de ce conseil local sont déterminées entre autres par les articles 152 et 153 de la Loi.


ARTICLE 4 : Ce conseil municipal procède à la nomination des personnes suivantes pour siéger à ce conseil local du patrimoine :


Vicky Ouellet, conseillère municipale # 2
Jean-Guy Beaulieu, représentant de la Fabrique
André Bossé, citoyen

ARTICLE 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

5750


Maire


DG

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 446 du Code municipal, le présent certificat atteste que le règlement numéro 176-21 a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion et adoption du projet de règlement (résolution # 68-21): le 1^{er} mars 2021

Adoption du règlement (résolution numéro 76-21): le 7 avril 2021

Entrée en vigueur : le 8 avril 2021

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

77-21 10. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION POUR CITATION D'UN BIEN PATRIMONIAL AU CONSEIL MUNICIPAL

Selon le règlement 176-21, le conseil local du patrimoine donne son avis sur l'opportunité de citer, en tout ou en partie, un bien patrimonial situé sur le territoire de la Municipalité de Lac-des-Aigles, notamment la propriété du diocèse de Rimouski sise au 72, rue Principale.

La présente est pour recommander la citation, du bâtiment extérieur, (excluant le terrain), patrimonial de l'Église Saint-Isidore de Lac-des-Aigles.

En effet nous recommandons à la municipalité de Lac-des-Aigles de reconnaître et d'approuver la citation de ce bien patrimonial par l'avis de motion présenté pour l'église Saint-Isidore situé au 72A rue Principale cadastre du lot 5 406 499.

Ont signé :

Jean-Guy Beaulieu

André Bossé

Vicky Ouellet

Signé le 26 mars 2021

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la recommandation reçue du Conseil local du patrimoine pour la citation de l'église extérieure excluant l'intérieur et le terrain sise au 72A, rue Principale appartenant à la Fabrique de Lac-des-Aigles comme bien patrimonial.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

11. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 177-21 DE CITATION D'UN BIEN PATRIMONIAL

AVIS DE MOTION

Il est, par la présente, donné avis de motion, le dépôt et le projet de règlement numéro 177-21, par monsieur Frédéric Dubé, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 177-21 de citation d'un bien patrimonial, en tout ou en partie, sur le territoire de la Municipalité de Lac-des-Aigles, notamment la propriété de la Fabrique de Lac-des-Aigles sise au 72 A, rue Principale, Lac-des-Aigles G0K 1V0.

78-21

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 177-21 CITATION D'UN BIEN PATRIMONIAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles désire citer, en tout ou en partie, un bien patrimonial sur son territoire, notamment la propriété de la Fabrique de Lac-des-Aigles sise au 72A, rue Principale ;

ATTENDU QUE le comité local du patrimoine a transmis un avis favorable au conseil municipal quant à la citation dudit immeuble ;

5751

Maire

DG

ATTENDU QU'un avis spécial sera transmis par le comité local du patrimoine au propriétaire concerné au sujet de la démarche de citation de l'Église comme bien patrimonial;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique sera tenue à ces fins par le comité local du patrimoine;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement ont été donnés par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé à la séance ordinaire tenue le 7 avril 2021 ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

QU'il soit ordonné et statué par le présent PROJET règlement # 177-21 du conseil municipal de Lac-des-Aigles ce qui suit :

1- Immeuble cité

Le bâtiment suivant est cité comme bien patrimonial :

- Lieu :
Église de Saint Isidore
72 A, rue Principale
Lac-des-Aigles (Québec)
- Propriétaire :
Fabrique de Lac-des-Aigles
75, rue Principale
Lac-des-Aigles (Québec)
G0K 1V0
- Cadastre : Lot 5 406 499 cadastre du Québec
- Matricule : 1717-13-3720
- Superficie du bâtiment : 490 mètres carrés

Excluant l'intérieur du bâtiment ainsi que le terrain.

2- Motifs de la citation

Les motifs de la citation sont :

2.1 Valeur historique

La colonisation du site, ou sera créée la municipalité, débuta en 1931 avec l'arrivée de défricheurs de Saint-Clément, de Saint-Hubert, de Saint-Jean-de-Dieu et de Saint-Cyprien qui manquaient d'espace. La municipalité de Lac-des-Aigles fut créée officiellement en 1948.

La construction de l'église a lieu en 1933.

En 1934, le 1er avril a lieu la première messe officielle célébrée dans la nouvelle église, le 15 avril voit l'installation du chemin de croix, don de l'abbé Alexis April, curé de Sainte-Rita.

Enfin le 15 mai, le clocher est érigé et le 10 septembre l'église est bénie par Mgr Courchesne.

L'année 1935 marque l'érection canonique du cimetière ainsi que le début de la construction du presbytère actuel. Ce dernier fut complété en 1937.

En 1939 a lieu l'achat d'une nouvelle cloche fabriquée par la Maison Burdin et Fils, de Lyon en France. De 900 livres, elle est de la note "DO". Elle est bénie en 1940. En 1946 a lieu l'érection canonique de la paroisse de Saint-Isidore ainsi que la rénovation intérieure de l'église. Les finitions intérieures sont réalisées par Victor Charron.

L'année 1958 marque le remplacement de la cloche, achetée en 1939, par un carillon. Les trois nouvelles cloches sont bénies la même année. La cloche en "LA" pèse 1076 livres et porte le nom D'Isidore. La cloche en "DO" pèse 664 livres et porte le nom de Charles Eugène. La cloche en "RÉ" pèse 473 livres et porte le nom de Marie.

1965 Réforme liturgique à la suite du Concile Vatican II.

Une mosaïque créée par Roméo Boutot, composée de différentes sortes de bois est installée sur le mur avant de l'église. Le grand crucifix donné par les paroissiens en 1941 est installé au centre de la mosaïque.

Rénovation extérieure de l'église est faite par des bénévoles en 1999 ou le revêtement en bardeau d'amiante est remplacé par un revêtement de vinyle bleu.

Les fenêtres, les portes et les galeries sont également peintes. En 1990, la Fabrique décide de mettre en vente le presbytère. Six ans plus tard, dame Linda Boutot en fait l'acquisition et le transforme en résidence pour personnes âgées. Le presbytère devient la Maison du Village.

Cette église catholique a toujours été utilisée comme lieu de culte. Jusqu'à tout récemment, le bâtiment avait conservé sa vocation d'origine (messes, cérémonies ou offices religieux).

2006 Inauguration du musée d'ornements liturgiques et d'objets de culte.

2.2 Valeur d'authenticité

Le bâtiment a conservé plusieurs de ses caractéristiques d'origine, notamment sa tour et ses fenêtres.

2.3 Valeur architecturale

Les éléments suivants sont essentiels au bâtiment :

- a) Le volume rectangulaire de l'église qui se termine par un chœur en saillie à chevet à plat auquel est adossée la sacristie;
- b) Le toit en tôle posé à la canadienne ainsi que les éléments architecturaux et ornementaux;
- c) Les fenêtres latérales en arc en ogive, leur disposition symétrique, leurs formes et leurs dimensions d'origine, les vitraux, les soupiraux, les portes à double vantail surmontées d'une imposte cintrée, les contreforts;
- d) La tour surmontée d'un clocher, d'un dôme et d'une croix;

2.4 Valeur du paysage

Son implantation est située sur la rue Principale, autrefois nommée rue de l'Église qui regroupe sur cette rue l'ancien presbytère et l'école. Elle est actuellement au centre du noyau villageois.

5753


Maire


DG

3- Protection

L'attribution d'un statut juridique de protection tel que la citation permet de mieux protéger, préserver et mettre en valeur ces immeubles faisant partie du patrimoine historique et culturel de la municipalité de Lac-des-Aigles.

La reconnaissance et la protection des éléments significatifs du patrimoine de la municipalité de Lac-des-Aigles contribuent au développement du tourisme culturel sur son territoire. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de développement et de mise en valeur des attraits de la Municipalité.

Conformément à l'article 128 de la loi sur le patrimoine culturel, l'avis de motion du présent règlement de citation entrera en vigueur à compter de la date de la notification de l'avis spécial aux propriétaires de l'immeuble patrimonial.

Aussi, toute personne intéressée aura la possibilité de faire ses représentations auprès du conseil local du patrimoine conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

79-21 12. DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU 2020

La déclaration des prélèvements d'eau de l'année 2020 de Lac-des-Aigles a été faite le 1^{er} mars 2021.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt de la déclaration des prélèvements d'eau de l'année 2020.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

13. TRAVAUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX – ASSURANCES, ...

80-21 13.1 RAPPORT DES ASSURANCES

Visite des assurances le 9 mars : Visite de tous les immeubles d'une valeur de plus de 100 000\$.

Reçu le rapport le 11 mars contenant 18 conseils et 9 recommandations (90 jours pour effectuer les travaux recommandés) soit à faire d'ici le 7 juin 2021.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse les recommandations dans les délais requis et les conseils progressivement, comme vérifier la fournaise au garage municipal, du revêtement du plafond, remplacer le réservoir à eau du garage incendie (+ de 10 ans), aux Loisirs installer une affiche « Pas de friture », changer la prise près du lavabo, au sous-sol, extincteur, dans toutes les salles afficher la capacité maximale, ramoner la cheminée au chalet # 3, ...

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

81-21 13.2 GARAGE MUNICIPAL

Recommandation des assurances : Remplacer le chauffe-eau

Soumission de Construction Étienne Leblanc-Breault : Démolition de la salle d'eau existante, gypse, plâtre, moulure, lumière encastrée, toilette, chauffe-eau, meuble et lavabo et plomberie incluse à 3 445.05 \$ + taxes = 3 960.95 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la soumission telle que déposée par Construction Étienne Leblanc-Breault inc. pour la rénovation de la salle de bain au garage municipal.

Que ces travaux soient payés à même le budget de fonctionnement 2021.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

82-21

13.3 ÉDIFICE MUNICIPAL (75, PRINCIPALE)

Recommandation : Faire nettoyer la hotte par un entrepreneur qualifié.

Soumission nettoyage hotte d'Airprocure 1 199 \$ + taxes.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la soumission de Airprocure au montant de 1 199 \$ + taxes pour le nettoyage de la hotte, des filtres, du conduit d'environ 20 pieds de long et du ventilateur extérieur situé au sous-sol du 75, rue Principale.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

83-21

13.4 ÉDIFICE MUNICIPAL (75, PRINCIPALE)

Recommandations (2) :

- 1. Faire faire la vérification annuelle selon la norme CAN/ULC S-536, de l'installation de détection et alarme incendie par un entrepreneur qualifié. Alarmes 911 sont venus ce matin le 7 avril.*
- 2. S'assurer que le panneau d'alarme incendie soit verrouillé et que la clé soit rangée dans un endroit sécuritaire.*

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte la facture d'Alarmes 911.

Qu'elle retienne les services d'Alarmes 911 pour une vérification à chaque année.

Qu'elle avise ses assurances que la vérification a été faite et la clé retirée et placée dans un endroit sécuritaire.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

84-21

14. RADIOS – SÉCURITÉ INCENDIE

Le maire explique qu'à la réunion du 1^{er} mars la résolution 59-21 avait été adoptée n'autorisant pas l'achat de radio pour raison de dépassement de budget. Le directeur ayant diminué l'achat soit l'achat d'un seul radio pour le pompier Yves Caron.

Reçu factures : # 176664 pour 1 radio portatif NX-200K et programmation pour l'officier Yves Caron à 964.38 \$ + taxes + facture # 176666 frais de transport de 15 \$ + taxes.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise l'achat de la radio et acquitte les factures # 176664 et # 176666 à Électronique Mercier pour un grand total avec taxes de 1 126.05 \$.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

85-21

15. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – AIDE NON ACCEPTÉE

Mme Manon Bourgoin est venue informer la DG le 11 mars que son fils Jimmy Khan ne prendrait pas l'aide et ne ferait pas les travaux à la cantine Chez Jim. Reçu un courriel aussi à cet effet.

Réso 15-21 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, après analyse de la demande et de la conformité du projet aux règlements municipaux, fournisse une aide d'un montant de 5 000 \$ dans le cadre de son Programme d'aide aux commerces et entreprises (GL 02-19000-999), à l'entreprise Cantine chez Jim.

Que le déboursé soit produit après la fin des travaux avec preuve de la réalisation de ceux-ci (factures d'un minimum de 20 000 \$ requises pour avoir le 5 000 \$).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles abroge la résolution # 15-21 octroyant une aide de 5 000 \$ à l'entreprise Cantine chez Jim étant donné que le projet ne se réalisera pas.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

86-21 16. EMPLOIS ÉTÉ 2021

2 employés de 40 heures pendant 7 semaines (PV février).

Faites parvenir votre curriculum vitae par courriel au plus tard
Vendredi, le 23 avril avant midi, à l'attention de : Mme Cindy Simard,
coordonnatrice des loisirs et culture

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif pour 2 postes d'animateurs pour l'été et que les candidats (tes) aient jusqu'à Vendredi, le 23 avril avant midi pour soumettre leur candidature.

Que Mme Cindy Simard, coordonnatrice des Loisirs et culture soit mandatée pour effectuer la sélection des candidats et s'occuper des entrevues. Elle fera un rapport à la réunion du 3 mai sur les candidatures reçues et celles retenues.

Et qu'elle soit mandatée à inscrire les candidats retenus aux formations (environ 150 \$/formation).

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

87-21 17. GUICHET AUTOMATIQUE (SUIVI SONDAGE, AUTORISATION, ...)

Rino Soucy : Si un guichet est dans les compétences municipales OUI

La municipalité de Lac-des-Aigles avait glissé une feuille de sondage dans son Bulletin municipal sorti le 15 mars. Les gens avaient jusqu'au 2 avril pour porter leur sondage à la municipalité. Le sondage demandait si les gens souhaitaient que la municipalité fasse la location ou l'achat d'un guichet, et s'ils accepteraient de payer les frais relatifs à son utilisation soit (2.50 \$/transaction) et à quelle fréquence l'utiliserait-il ?

À l'expiration du délai soit le 2 avril la municipalité avait reçu 44 sondages complétés.

Question 1 : Que la municipalité achète ou loue un guichet : Oui : 57 % Non : 41 %

Question 2 : Si le guichet ne sert qu'à faire des retraits et frais de 2,50 \$ / utilisation, croyez-vous utiliser le guichet ? Oui : 52 % Non : 42 %

Question 3 : À quelle fréquence : 52 % de 1 à 5 fois et 40 % occasionnel

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, suite à l'analyse des réponses reçues au sondage, ne retienne pas le projet de guichet.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

88-21 18. FÊTE NATIONALE

Le 24 juin 2021 : En après-midi : Party mousse, parade de vélos, tirage (vélo décorés), hot-dog, breuvage, ..

Feux d'artifice en soirée à la Croix ou à la plage ?? M. David Robert

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate la coordonnatrice de loisirs et culture Mme Cindy Simard pour organiser une activité pour la Fête Nationale et qu'elle soumette ce projet de 6 250 \$ pour une demande de subvention de 4 000 \$ auprès du Programme d'assistance financière aux célébrations locales.

Qu'elle soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

Que la municipalité accepte de participer pour sa part à raison de 2 250 \$.

Que cette activité soit organisée pour avoir lieu le 24 juin à compter de 11 h.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

89-21 19. ARROSAGE DES JARDINIÈRES

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif d'offre d'emploi à 150 \$/ semaine pendant 14 semaines environ pour l'arrosage des fleurs

Qu'elle demande une proposition pour effectuer l'entretien des fleurs, arbustes aux entrées du village (2), ceux du Parc belvédère, du Parc d'exercice ainsi que des fleurs sous l'enseigne.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

90-21 20. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2020 DE LA RIDT

Une demande est faite à la représentant municipale sur le CA de la RIDT, Mme Vicky Ouellet afin qu'un échéancier nous soit transmis quant à la mise en place d'enclos de récupération de branches, ... sur le terrain du garage municipal.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte les États financiers 2020 de la RIDT Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata démontrant un excédent de fonctionnement de l'exercice net de 154 275 \$.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

91-21 21. ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2021 OMHT

Budget révisé avec déficit de 9 860 \$ pour une part municipale révisée de 1 095 \$ donc à payer la différence soit 40 \$ (payé 1 055 \$ chèque 14841 le 4 février 2021).

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le budget révisé de l'OMHT et paie la partie supplémentaire de 40 \$.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

92-21 22. RENOUVELLEMENT ENTENTE GESTIONNAIRE DE FORMATION ÉNPO DU 1^{ER} JUILLET 2021 AU 30 JUIN 2022

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de renouveler son Entente de gestionnaire avec l'École nationale des pompiers du Québec du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 et autorise la directrice-générale à signer pour ce renouvellement.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

93-21 23. RENOUVELLEMENT ADHÉSION URLS – UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIRS ET DE SPORTS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion à l'URLS au coût de 100 \$ pour l'année 2021.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

94-21 24. BRIS DE FIL AUX LOISIRS

Incident de bris de fil survenu aux Loisirs le 11 mars par M. Mathieu Caron avec le camion de son employeur.

Déry a été avisé et est venu réparer et le poteau a été enlevé.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles facture le citoyen du montant de la facture de Déry, dès sa réception, en y ajoutant la facture et le temps de nos employés pour enlever le poteau.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

95-21 25. ADHÉSION TABLE DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT

Courriel reçu le 11 mars de info@tcbbssl.org

La Municipalité de Lac-des-Aigles est invitée à devenir membre de la **Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCBBSL)** ou à continuer d'en être membre. Cette instance de concertation à but non lucratif est un acteur collectif régional né d'une volonté commune des acteurs du secteur bioalimentaire de la région. Elle regroupe des organisations représentant ou soutenant les différents maillons du système bioalimentaire bas-laurentien.

Le **plan régional de développement bioalimentaire 2020-2025 (PRDB)**, fruit d'une consultation et d'une concertation sans précédent (300 personnes provenant de plus d'une centaine d'organisations y ont participé), vient tout juste d'être officiellement lancé. Vous trouverez ci-joint le dépliant de présentation sommaire de ce plan. Ce dernier est l'un des principaux dossiers suivis par la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent. C'est notre plan collectif régional et chaque organisation œuvrant dans le **domaine du développement local et communautaire en soutien au secteur bioalimentaire**, dont la vôtre, est invitée à prendre sa place comme membre à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent pour contribuer de façon concrète à la réalisation de cette importante mission de concertation des acteurs, de promotion du secteur et de soutien au développement bioalimentaire bas-laurentien. Vous aurez aussi accès à de l'information de première main concernant ce secteur d'activité primordial au développement de notre région.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adhère à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCBBSL) au montant de 100 \$ pour 2021.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

96-21 26. AVIS DE FIN DE BAIL – CAISSE DES JARDINS

Le Centre de service Desjardins de Lac-des-Aigles fermera le 28 mai prochain, à cet effet la municipalité doit signer un Avis de fin de bail avec la Caisse. Le bail était intervenu le 16 décembre 2014 pour la location des locaux du 73, rue Principale à Lac-des-Aigles, ayant comme date de terminaison le 31 décembre 2021.

Le Locataire (la Caisse) quittera les lieux le 31 juillet 2021.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire M. Pierre Bossé et la directrice-générale Mme Francine Beaulieu à signer cet avis de fin de bail qu'elle déclare avoir lu et confirme son acceptation des termes et conditions.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

97-21 27. PROCLAMONS LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

Considérant que faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale¹ qui se déroule **du 3 au 9 mai 2021** ;

Considérant que la Campagne vise à faire connaître un facteur de robustesse : « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** » ;

Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **RESSSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** et à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.*

L'afficher aussi sur l'enseigne.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

28. AFFAIRES NOUVELLES

98-21

28.1 POUR CHEMIN D'ACCÈS PROJET NORD DU LAC

RECOMMANDATION ET AVIS DE CONFORMITÉ CONCERNANT UNE
DEMANDE D'AUTORISATION D'ALIÉNATION/LOTISSEMENT ET D'UTILISATION
D'UN LOT À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a déposé une demande d'autorisation afin d'aliéner/lotir et utiliser un lot à une fin autre que l'agriculture, soit celui de chemin public auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte en partie sur un secteur faisant partie d'un îlot déstructuré au sens de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a étudié la demande en se basant sur les 11 critères de l'article 62 de la LPTAA, et qu'elle en conclut que :

1 : Le potentiel des sols des portions des lots visés par la demande est de catégorie 4-5, 5-3 ou 7-2 et est donc peu propice à l'agriculture. L'ensemble de la superficie visée est actuellement boisé ou en friche/plantation.

2 : Le faible potentiel des sols et les usages environnants ne permettent pas l'établissement de grandes productions agricoles. De plus, une portion du terrain apparaît comme un îlot déstructuré sur le site web de la CPTAQ mais n'a pas pu être inclus au sein du règlement de zonage. Dans la décision de la CPTAQ numéro 375828, cette dernière autorise l'aliénation à des fins résidentielles.

3 et 4 : Aucune conséquence règlementaire inhérente aux élevages à fortes charges d'odeur n'est possible.

5 : La création d'un chemin d'accès reliant le nouveau secteur exclu de la zone agricole (décision 428815) et le chemin Nord du Lac est primordiale pour le développement résidentiel du secteur. Le tracé du chemin proposé dans cette demande se trouve à être celui présentant le moins d'impact pour le territoire agricole. De plus, la présence d'un triangle en dehors de l'îlot déstructuré est nécessaire afin d'éviter la démolition de bâtiments existants.

6 : Le projet n'a pas pour effet de remettre en cause l'homogénéité agricole du secteur.

7 : La demande n'aura aucun effet sur la conservation des ressources en eau pour l'agriculture.

8 : La portion des lots résiduels se trouvera sur deux propriétés différentes. La première se trouve dans un îlot déstructuré et n'est actuellement pas utilisée pour l'agriculture. La portion résiduelle sur la deuxième propriété garde une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

9 : La création d'un chemin public pour donner l'accès à un nouveau secteur de villégiature aura un impact économique important pour la municipalité et la région. La municipalité et la MRC ont déjà appuyé ce projet lors de la demande d'exclusion 428815. La création de ce chemin est vitale pour que le projet aboutisse.

10 : (Non applicable)

11 : Le plan de développement de la zone agricole prône une occupation dynamique du territoire et du territoire agricole. Il fait mention que les dispositions

5759


Maire


DG

prévues à l'article 59 et prévus par la décision de demande à portée collective #375828 du 8 décembre 2015 ont été insuffisamment mises de l'avant.

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aliénation/lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture a été jugée conforme aux dispositions du règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles transmette une recommandation favorable et un avis de conformité à la demande d'autorisation d'aliénation/lotissement et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture par rapport au règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire à la CPTAQ.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

99-21

28.2 LETTRE D'UN CITOYEN

*Reçu par courriel, le 6 avril une lettre de M. Patrice Croft – Problème autour du lac.
Musique très forte, ..*

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles écrive une lettre au citoyen visé par la plainte de bruit, musique, ... habitant au Nord-du-Lac, de respecter les voisins et de garder un bon voisinage. Avec en annexe les extraits du Règlement général de la municipalité parlant de « Bruit », ...

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

100-21

28.3 PROJET STRUCTURANT AU NORD DU LAC

Considérant que la Corporation de développement économique de Lac-des-Aigles propose un projet de développement résidentiel au nord du Lac qui pourrait avoir un impact favorable sur la revitalisation de la municipalité;

Considérant que la Caisse Desjardins des Lacs de Témiscouata a procédé à un appel de projets auprès des communautés;

Considérant que la contribution demandée à la Caisse nécessiterait l'utilisation de l'entièreté des sommes pouvant être accordées à notre municipalité;

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme que le projet de développement résidentiel au nord du lac présenté par la Corporation de développement de Lac-des-Aigles est le projet structurant appuyé par la municipalité.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

101-21

28.4 TRAMPOLINE SUR LE LAC PAR PLAYTEC

Playtec notre fournisseur de Jeux d'eau et module de Jeux nous avait offert 2 jours gratuits pour avoir une de leur trampoline sur le lac.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles organise une activité samedi, le 31 juillet et dimanche le 1^{er} août pour louer gratuitement le trampoline de Playtec.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

102-21

28.5 PROJET CENTRE DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne l'offre de services du Groupe Architecture MB Inc. pour notre projet de réfection du Centre des Loisirs Diane Roy au montant de 9 063.85 \$ plus taxes pour esquisse, révision des plans, estimation préliminaire et services en mécanique/électricité.

N'incluant pas de Plans et devis.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

28.6 CHEVAUX

La conseillère Madame Vicky Ouellet demande si la municipalité a reçu une demande concernant les chevaux au 64, rue Principale.

Le maire l'informe que non, pas reçu de lettre, mais un courriel. Que notre inspecteur s'occupera du dossier et 2 lettres seront envoyées au propriétaire et au voisin.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions par courriel, ceci a été inscrit sur notre site internet. Elles seront répondues à la prochaine réunion du lundi, le 3 mai 2021.

Aucun citoyen COVID-19.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 73-21, 75-21, 80-21, 81-21, 82-21, 83-21, 84-21, 86-21, 88-21, 89-21, 91-21, 93-21 et 95-21 .



Francine Beaulieu
Directrice générale

103-21 29. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.


Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale



Maire DG